
CONSEIL DES MINISTRES

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE A REUNI

LE CONSEIL DES MINISTRES

AU PALAIS DE L'ÉLYSÉE

LE MERCREDI 23 MARS 2011

A L'ISSUE DU CONSEIL, LE SERVICE DE PRESSE
DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
A DIFFUSÉ LE COMMUNIQUÉ SUIVANT :

PROJET DE LOI

Accord avec l'Allemagne instituant un régime matrimonial optionnel de la participation aux acquêts

**ACCORDS INTERNATIONAUX
ET AUTRES TEXTES**

COMMUNICATIONS

La mise en œuvre de la résolution du Conseil de sécurité des Nations unies du 17 mars 2011 sur la Libye

La politique spatiale

La politique du livre

La mise en œuvre du service civique

**MESURES D'ORDRE
INDIVIDUEL**

PROJET DE LOI

**ACCORD AVEC L'ALLEMAGNE INSTITUANT UN REGIME
MATRIMONIAL OPTIONNEL DE LA PARTICIPATION AUX
ACQUÊTS**

Le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes a présenté un projet de loi autorisant la ratification de l'accord entre la République française et la République fédérale d'Allemagne instituant un régime matrimonial optionnel de la participation aux acquêts.

Cet accord vise à créer un régime matrimonial optionnel supplémentaire, inspiré des régimes de la participation aux acquêts qui existent en France et en Allemagne. Ce régime obéira à des règles simples et modernisées, communes aux deux pays.

L'objectif est de pallier les nombreuses difficultés posées par les différences importantes entre les régimes matrimoniaux en vigueur en France et en Allemagne.

Cet accord constitue une avancée juridique majeure en matière civile. Il présente un intérêt pratique immédiat pour les couples, en leur permettant d'adopter un régime matrimonial qui se compose, fonctionne et se liquide selon des règles identiques, leur offrant ainsi une plus grande sécurité juridique en France et en Allemagne.

Le régime matrimonial commun sera accessible à l'ensemble des couples, et non aux seuls couples franco-allemands.

ACCORDS INTERNATIONAUX ET AUTRES TEXTES

Le conseil des ministres a également examiné les textes suivants :

- Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Kazakhstan relatif à la coopération en matière de lutte contre la criminalité (ministère des affaires étrangères et européennes).

Cet accord, signé lors de la visite du Président de la République au Kazakhstan le 6 octobre 2009, permettra de renforcer la coopération dans le domaine de la sécurité intérieure entre la France et le Kazakhstan, en particulier les liens entre les polices françaises et kazakhstanaïses, afin de lutter plus efficacement contre les menaces criminelles et terroristes.

- Ordonnance portant extension et adaptation en Nouvelle-Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna, à Mayotte, à Saint-Pierre-et-Miquelon, à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin de la législation relative à l'entrepreneur individuel à responsabilité limitée (ministère de l'économie, des finances et de l'industrie).

Le statut de l'entrepreneur individuel à responsabilité limitée permet d'identifier un patrimoine affecté, gage des créanciers professionnels, et de protéger le patrimoine personnel de l'entrepreneur. Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2011 en métropole, ce statut doit être accessible aux professionnels des collectivités d'outre-mer.

L'ordonnance étend et adapte donc ce statut en Nouvelle-Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna, à Mayotte, à Saint-Pierre-et-Miquelon, à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin.

LA MISE EN ŒUVRE DE LA RESOLUTION DU CONSEIL DE SECURITE DES NATIONS UNIES DU 17 MARS 2011 SUR LA LIBYE

Le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes et le ministre de la défense et des anciens combattants ont présenté une communication relative à la mise en œuvre de la résolution 1973 du Conseil de sécurité des Nations unies du 17 mars 2011 sur la Libye.

Lors du sommet de Paris du 19 mars 2011, les dirigeants d'Etats européens, nord-américains et arabes, avec le soutien de la Ligue arabe, ont décidé de prendre les mesures permettant de mettre en œuvre la résolution 1973 du Conseil de sécurité des Nations unies.

Malgré les avertissements, M. Kadhafi a poursuivi l'avancée de ses troupes sur le terrain et montré qu'il n'était pas disposé à entendre les appels de son peuple ou de la communauté internationale. Dans ces conditions, la coalition d'Etats a commencé des opérations militaires pour protéger les populations civiles et établir une zone d'exclusion aérienne, conformément à la résolution du Conseil de sécurité.

Pour sa part, la France a engagé des moyens aériens et navals dès le 19 mars. Au cinquième jour de l'opération menée au sein de la coalition née du sommet de Paris, les forces françaises ont réalisé plus de soixante missions aériennes qui ont contribué à stopper l'avancée des forces de M. Kadhafi et à sauver des populations.

Des consultations étroites au sein de la coalition se poursuivent. La France assure le peuple libyen de sa détermination à être à ses côtés pour l'aider à réaliser ses aspirations et à bâtir son avenir et ses institutions dans un cadre démocratique.

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a présenté les grandes orientations de la politique du Gouvernement dans le secteur spatial, devenu indispensable à la sécurité de la France et à la vie quotidienne des Français.

L'Union européenne s'affirme comme un acteur majeur de l'Europe de l'espace. Le Traité de Lisbonne lui a donné une compétence partagée avec les Etats membres en matière spatiale, aboutissant à la création d'une formation dédiée à l'espace au sein du Conseil compétitivité. Cette nouvelle compétence de l'Union européenne s'ajoute au rôle de l'Agence spatiale européenne, qui reste central en matière de coopération technique et scientifique.

Il est essentiel de garantir un accès autonome à l'espace pour la France et l'Europe. Avec 42 lancements réussis consécutifs, le lanceur européen Ariane 5 s'est imposé comme une référence pour sa fiabilité. Le premier tir de Soyouz à Kourou, prévu à la fin de l'été, permettra à l'Europe de disposer d'une gamme complète de lanceurs : de la fusée Ariane 5, qui peut mettre en orbite des charges jusqu'à 9,5 tonnes, à Soyouz (trois tonnes) et Vega (1,5 tonne en orbite basse). Le programme d'investissements d'avenir consacre 500 M€ à l'espace pour le développement du lanceur de nouvelle génération post-Ariane 5 et des programmes satellitaires innovants.

La France participe par ailleurs à l'élaboration d'un programme mondial d'exploration spatiale. Deux conférences ministérielles ont permis de coordonner les positions européennes. La première réunion internationale de haut niveau sur ce sujet se tiendra au second semestre 2011.

Enfin, l'espace revêt une dimension stratégique pour la défense de la France. La mise en place d'une équipe « défense » au sein du Centre national d'études spatiales a permis d'optimiser les efforts de recherche et de développement en matière d'observation, de surveillance et de télécommunications.

Alors que les grandes puissances spatiales redéfinissent leur politique spatiale, il est nécessaire que la France se dote d'un document de référence rappelant les grandes lignes de notre politique en les plaçant dans une perspective de moyen et long terme. C'est pourquoi le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche préparera d'ici septembre 2011, en lien avec les autres ministères intéressés et les principaux acteurs spatiaux français et européens, un projet de document de référence prenant en compte les récentes évolutions politiques, économiques et institutionnelles du secteur spatial.

Le ministre de la culture et de la communication a présenté une communication relative à la politique du livre.

Les priorités de cette politique sont la préservation et la diffusion des œuvres de l'esprit à l'ère numérique et l'adaptation des différents acteurs de la filière du livre à ce nouvel environnement.

La préservation de la diversité éditoriale, en prenant appui sur un dense réseau de librairies, demeure un axe majeur de cette politique.

La France consacre d'importants moyens à la numérisation des fonds patrimoniaux de la Bibliothèque nationale de France et des catalogues papier sous droits des éditeurs. Un accord signé dans le cadre des investissements d'avenir permettra par ailleurs la numérisation de 500 000 livres du XXe siècle indisponibles dans les librairies.

L'action en faveur de la lecture, en lien avec les bibliothèques et médiathèques, à travers les quatorze propositions du « plan lecture », le soutien aux libraires indépendants et l'adaptation de la librairie traditionnelle au numérique sont également au cœur des priorités de la politique du livre.

La secrétaire d'État auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, chargée de la jeunesse et de la vie associative, a présenté une communication relative à la mise en œuvre du service civique.

Un an après la promulgation de la loi du 10 mars 2010 relative au service civique, ce dispositif, qui offre à tous les jeunes de 16 à 25 ans la possibilité de s'engager en faveur d'un projet collectif, rencontre un réel succès.

Les premiers jeunes volontaires ont pu être accueillis dès le mois de juin 2010. L'année dernière, 5 195 jeunes ont signé un contrat d'engagement de service civique. Avec les missions accomplies dans le cadre des anciens dispositifs absorbés par le service civique, ce sont 10 000 jeunes qui ont effectué une mission de service civique en 2010.

Pour que l'expérience du service civique soit reconnue dans les parcours des jeunes, un décret relatif à la valorisation du service civique dans les formations supérieures est en préparation. Par ailleurs, des chartes de valorisation sont actuellement signées avec de grandes entreprises françaises pour faire du service civique un atout dans un curriculum vitae.

En 2011, 15 000 jeunes pourront faire leur service civique. L'objectif est qu'il y en ait 75 000 en 2014. Le service civique va donc continuer de faire l'objet d'un pilotage prenant en compte l'émergence de nombreux projets, tout en veillant à leur qualité. Dans un cadre budgétaire contraint et au vu d'une évaluation approfondie, le Gouvernement suivra l'évolution des besoins et examinera, s'il y a lieu, l'éventualité d'une augmentation du nombre de volontaires.

**MESURES D'ORDRE
INDIVIDUEL**

Le conseil des ministres a adopté les mesures individuelles suivantes :

Sur proposition du Premier ministre :

- **Mme Véronique MÉLY** est nommée directrice du service d'information du Gouvernement.

Sur proposition du ministre de la défense et des anciens combattants :

- **M. René PICON-DUPRÉ**, administrateur civil hors classe, est nommé contrôleur général des armées en mission extraordinaire, à compter du 5 avril 2011.

Sur proposition de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement :

- **M. Frédéric LENICA**, maître des requêtes au Conseil d'État, est nommé directeur des affaires juridiques au secrétariat général du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Sur proposition de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et du ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement :

- **M. Renaud BACHY**, président de la mission interministérielle aux rapatriés, est nommé en outre directeur général de l'Agence nationale pour l'indemnisation des Français d'outre-mer.

Sur proposition du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative :

- **M. Didier JOUAULT**, inspecteur d'académie, est nommé inspecteur général de l'éducation nationale (tour extérieur).